

PUZZLE 13

22, Place Victor Gélou – 13002 Marseille

☎ : 04 91 89 09 78

📠 : 04 91 56 56 06

Mél : sdu13fsu@gmail.com



Supplément – 17/09/12

LOI PROTECTRICE

Le parlement a adopté la **loi du 06/08/2012** qui vient préciser les sanctions encourues **contre le harcèlement sexuel et en matière de diverses discriminations**.

Cette loi a modifié non seulement le code pénal, le code du sport et le droit du travail mais aussi **la loi du 13/7/1983** portant statut des fonctionnaires.

Aux salarié-e-s de s'en saisir pour ne plus subir des situations intolérables notamment sur leur lieu de travail.

Notre Collectivité n'échappe pas, comme nombre de grandes et petites entreprises, à de telles situations auxquelles il faut mettre un terme.

Le syndicat SDU13-FSU, comme il l'a déjà fait par le passé, reste à vos côtés pour mobiliser tous les moyens, dont ces avancées législatives, pour lutter contre ces dérives.

JOUR DE CARENCE : ON NE LÂCHE RIEN !

Dès son adoption par la précédente majorité, notre syndicat, avec d'autres, s'était insurgé contre la loi de fin 2011 instaurant **un jour de carence en cas de maladie dans la fonction publique**.

Mesure pénalisant injustement des personnes déjà fragilisées et contraire aux objectifs de santé publique.

La nouvelle majorité arrivant : la FSU en a aussitôt demandé officiellement la suppression dès fin mai à la Ministre de la Fonction Publique.

Nous maintenons la pression !

NOMINATION DES AGENTS DE MAÎTRISE

Que F.O t-il faire pour être nommé ?

Au service de la Vie Scolaire, la nomination des agents de maîtrise ne se fait pas sur des critères clairs et équitables mais de la manière suivante :

- ✓ Avoir le bon profil ? (souhaité par la direction de la Vie Scolaire)
- ✓ Participer au casting organisé à la rue Fauchier ?

Le SDU13 entend rester vigilant sur le respect des critères de nominations.

Nous demandons que :

- ✓ L'ancienneté dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux soit respectée.
- ✓ L'agent soit titulaire du concours de cantinière ou de responsable de restaurant.
- ✓ L'organisation d'un examen professionnel ou d'un concours d'agent de maîtrise par la ville de Marseille.

Dernière minute : le CDG13 organise un examen professionnel d'agent de maîtrise :

Début retrait des dossiers : 18/09/12

Fin retrait des dossiers : 10/10/12

Date limite dépôt des dossiers : 18/10/12

Date prévisionnelle des épreuves 16/01/2013

Site du cdg13 : www.cdg13.com

RENTREE 2012-2013

Encore et encore une rentrée difficile. Rien n'a été réglé malgré nos multiples revendications.

Le réseau informatique étant saturé les responsables de restaurant ont dû rester après leurs heures de travail afin de pouvoir terminer les inscriptions, rentrer les dossiers, faire les changements de classe...

L'ensemble du personnel des écoles a participé à ce travail afin que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

Le SDU13-FSU demande que la Direction de la Vie Scolaire donne 1 jour de récupération pour l'ensemble du personnel.

PRIME D'AGENTS DE SURVEILLANCE

La prime de surveillance doit-être versée au mois de septembre. Soyez vigilantes et assurez-vous qu'elle figure sur votre bulletin de salaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous ne la percevez pas.